



CÔTES-D'ARMOR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°22-2023-058

PUBLIÉ LE 10 MARS 2023

Sommaire

DDFIP 22 /

22-2023-03-09-00010 - Délégation de signature donnée par M. PEILLOUX
Administrateur des Finances publiques en matière d'ordonnancement
secondaire à ses agents. (2 pages)

Page 3

DDFIP 22

22-2023-03-09-00010

Délégation de signature donnée par M. PEILLOUX
Administrateur des Finances publiques en
matière d'ordonnancement secondaire à ses
agents.

Direction Générale des Finances Publiques
Direction départementale des Finances publiques
des Côtes-d'Armor

Saint-Brieuc, le 9 mars 2023

**DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE
EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;
Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;
Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;
Vu le décret du 30 mars 2022 portant nomination de M. Stéphane ROUVÉ en qualité de préfet des Côtes-d'Armor ;
Vu la nomination le 1^{er} février 2022 de M. Alexis PEILLOUX, Administrateur des Finances publiques, adjoint au Directeur départemental des Finances publiques des Côtes d'Armor, en qualité de responsable du pôle Pilotage Ressources – Secteur public local ;
Vu l'arrêté préfectoral du 2 septembre 2022 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Alexis PEILLOUX, Administrateur des Finances publiques ;
Vu l'article 4 de l'arrêté précité autorisant M. Alexis PEILLOUX à déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité.

ARRÊTE

Article 1er :

M. Alexis PEILLOUX donne délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire pour la validation des frais de déplacement dans Chorus DT à :

- Mme Hélène PRÉVOST, inspectrice principale des Finances publiques ;
- Mme Annabel VIAUD, inspectrice des Finances publiques ;
- Mme Charline DUMOULIN, Sandrine DUPIN contrôleuses des Finances publiques, M. Arnaud MOISAN, contrôleur des Finances publiques
- Mme Stéphanie LE BARBU, agente administrative des Finances publiques,
- Mme Agnès BOULIER, agente administrative des Finances publiques, membre de

l'EDR, pour la seule validation des ordres de mission dans FDD .

Article 2 :

M. Alexis PEILLOUX donne délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire pour la validation des indus de rémunération dans Chorus Formulaire à :

- Mme Annabel VIAUD, inspectrice des Finances publiques ;
- Mme Charline DUMOULIN, Mme Sandrine DUPIN contrôleuses des Finances publiques, et M. Arnaud MOISAN, contrôleur des Finances publiques ;
- Mme Stéphanie LE BARBU, agente administrative des Finances publiques.

L'administrateur des Finances publiques
Directeur du pôle Pilotage – Ressources – Secteur public local



Alexis PEILLOUX